



Politique d'aide financière pour la récupération d'eau de pluie

Mai 2021

Le 25 août 2020, la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a mis sur pied une politique d'aide financière dans le but d'aider les citoyens desservis par le réseau d'aqueduc municipal à récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage des aménagements paysagers et les jardins.

Critères et admissibilité

L'admissibilité à l'aide financière est évaluée selon les critères et caractéristiques suivants:

1. Le baril doit contenir au moins 190 litres (41,79 gallons) et de maximum 300 litres (65.99 gallons);
2. Le baril récupérateur d'eau de pluie doit être commercialisé et homologué comme tel. L'auto-fabrication d'un baril ne donne pas droit à la subvention;
3. Le baril récupérateur d'eau de pluie doit avoir été acheté chez un commerçant situé au Québec;
4. Il doit y avoir un couvercle amovible pour la sécurité des enfants. Ce couvercle favorise la collecte d'eau. Il doit y avoir un grillage anti-moustique permettant d'éviter leur prolifération;
5. Il doit y avoir un robinet qui permet l'écoulement de l'eau pour l'arrosage et une prise de débordement;
6. Le baril doit être installé sous une gouttière pour que l'eau s'écoule dans le baril;
7. Seul un logement situé à Saint-Jacques-le-Mineur et alimenté en eau potable par un réseau d'aqueduc municipal est admissible à la présente politique d'aide financière;
8. L'aide financière est limitée à un (1) récupérateur d'eau de pluie par unité de logement;
9. La demande doit être effectuée par le propriétaire de l'immeuble.
10. Toutes les taxes foncières de l'immeuble ont été payées;
11. En participant au programme d'aide financière, le propriétaire accepte qu'un représentant de la municipalité vérifie le baril sur son terrain;
12. Le baril doit avoir été acheté après le 1er janvier 2019.

Durée du projet

Indéterminée.

Aide financière maximale

L'aide financière équivaut à 50% du coût d'achat du baril jusqu'à concurrence de 40 dollars.

La municipalité se réserve le droit de prolonger le programme ou d'y mettre fin selon les fonds disponibles.

Comment demander la subvention

1. Procéder à l'installation de votre baril;
2. Remplir le formulaire de demande d'aide financière pour un baril de récupération d'eau de pluie et joindre obligatoirement l'original ou une copie lisible de la facture de votre achat de baril;
3. Postez le tout ou remettre en personne à :

Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, Québec
J0J 1Z0

Installation et utilisation

- Le baril récupérateur d'eau de pluie doit être installé sur une surface stable, selon les indications du fabricant.
- Placez le baril à une distance minimale d'un mètre de la limite de terrain, afin de respecter l'intimité et l'environnement de vos voisins.
- Dirigez la conduite de trop-plein vers votre jardin, une plate-bande ou la pelouse à une distance de 1,5 mètre de la fondation.
- Il est également recommandé de surélever votre baril sur un socle de bois ou de béton, afin de pouvoir glisser un arrosoir sous le robinet (environ 30 cm), puisque l'eau de votre baril s'écoule par gravité.
- Il est possible d'utiliser un tuyau doté de petits trous pour l'arrosage goutte à goutte de la pelouse, de la haie ou du jardin.

Remisage et entreposage

À l'automne, le baril doit être vidé de son contenu avant la période de gel. Il est préférable de l'entreposer afin d'éviter qu'il ne se brise. S'il est laissé à l'extérieur, prenez soin de recouvrir le dessus du baril ou de le renverser pour éviter que la neige et la glace ne s'accumulent à l'intérieur. N'oubliez pas de replacer la gouttière.

Au printemps, rebranchez le système après les risques de gel.

Formulaire de demande d'aide financière Récupérateur
d'eau de pluie



SECTION A : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR
Nom :
Adresse complète :
Téléphone :

SECTION B : CARACTÉRISTIQUES DU RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE
Type :
Modèle :
Capacité :
Date d'achat :
Nom du commerçant :
Adresse complète :
Téléphone :

DOCUMENT À REMETTRE AVEC LE FORMULAIRE :
<input type="checkbox"/> La facture originale ou une copie lisible de l'achat du récupérateur d'eau de pluie;

- En participant au programme d'aide financière, le propriétaire accepte qu'un représentant de la municipalité vérifie le baril sur son terrain.
- L'aide financière est versée par chèque dans les soixante (60) jours qui suivent le dépôt de la demande conforme aux exigences de la présente politique, sous réserve du montant maximal pouvant être octroyé.

SECTION C : SIGNATURE DU DEMANDEUR
Je certifie que le récupérateur d'eau de pluie est installé tel qu'indiqué dans la présente politique
Signature du demandeur : _____ date : _____